



CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

RÉSERVATION : Elle n'est effective qu'après avoir rempli les deux conditions suivantes :

1° Réception de votre BON DE RÉSERVATION dûment complété et signé.

Celui-ci doit être accompagné d'un acompte calculé comme suit :

-location d'hébergement 30% du montant de votre séjour + 20€ de frais de dossier.

2° Accord et confirmation de votre réservation, par email ou par écrit du camping, dès réception du versement de l'acompte.

PAIEMENT DU SEJOUR :

Pour les locations mobil homes le solde du règlement s'effectue 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour une arrivée imprévue paiement avant l'installation et à l'avance.

Mode de règlement : CB, espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

	CAMPING	LOCATION
ARRIVÉE de	15h30 à 19h00	16h00 à 19h00
DÉPART de	8h30 à 12h00	8h30 à 10h00

IMPORTANT : * PAS D'INSTALLATION « CAMPING » POSSIBLE APRES 21H00 (AVEC OU SANS RESERVATION) *

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ :

Pour les arrivées tardives, prière de nous prévenir.

Le montant du séjour sera calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le BON DE RÉSERVATION.

Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Un délai d'arrivée de 24h par rapport à la date du contrat est accordé. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la Direction se réserve le droit de reprendre la disposition de l'emplacement ou de la location.

ANNULATION : Par lettre recommandée avec accusé de réception ou mail. Avant 2 mois de la date prévue d'arrivée, le remboursement de la totalité de l'acompte est consenti sans les frais de dossier avec un justificatif. Passé ce délai, AUCUN REMBOURSEMENT sauf si vous souscrivez à l'assurance annulation.

ASSURANCE ANNULATION proposée par le Camping Les Cent Chênes: "CAMLPEZ COUVERT" soit 3% du montant total de votre séjour. Offre valable pour les places de camping et les locations d'hébergement

VISITEURS :

Afin de préserver la tranquillité ainsi que la sécurité des campeurs et des résidents, les visiteurs sont autorisés uniquement à partir de 10h. Ils doivent avoir quitté le camping au plus tard à 22h30

Chaque visiteur est une personne supplémentaire et il doit payer son entrée dans le camping (ou le campeur le recevant).

Les visiteurs sont autorisés uniquement après accord de la direction, leur visite et leur identité est à signaler pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

Le camping se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas le règlement ou occasionnant une gêne pour les autres clients, sans remboursement ni réduction.

En cas de litige ou contestation, le tribunal de commerce de Grasse sera seul compétent.

HEBERGEMENT LOCATIF

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- En haute-saison la location d'hébergement s'effectue uniquement à la semaine, du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi

- Les arrivées se font après 16 heures, les départs avant 10 heures.

- L'eau, l'électricité, le gaz et une voiture, sont compris dans le tarif.

- Frais de réservation 20 €uros

- 2ème véhicule ou remorque payant (voir tarif)

ÉQUIPEMENT :

Les locations sont toutes équipées de vaisselle et batterie de cuisine, ainsi que de couvertures et oreillers pour les chambres.

Seuls les draps et le linge de maison ne sont pas fournis mais il vous est possible de les ajouter en OPTION.

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire et d'un état des lieux.

Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil toute anomalie, avant le lendemain midi de son arrivée.

CAUTION :

Une caution de 350 € vous sera demandée dès votre arrivée.

Elle vous sera restituée le jour du départ après vérification de l'état des lieux.

Si toutefois il n'y a pas de possibilité de vérification à cause d'un départ anticipé, le chèque de caution sera retourné sous 8 jours.

En cas de casse ou de dégâts, une somme correspondante sera retenue.

Le tribunal de Grasse est seul compétent en cas de litige.